



Peut on imposer à son conjoint un changement de notaire divorce

Par **Lolotte69**, le **07/09/2017** à **12:47**

Bonjour

Mon compagnon est en cours de divorce contentieux depuis un an , apres deux ans de séparation de corps , il a fait appel à un notaire de son village pour rédiger un projet de partage des biens , en particulier de la maison située dans le village , et sa femme vient de répondre 9 mois après avoir reçu le projet en disant qu'elle ne fait pas confiance à ce notaire car il a établi un partage qui lui est soi disant " défavorable " , elle demande via une déclaration d'incident à ce que le tribunal désigne un autre notaire , ainsi qu'un expert immobilier pour estimer la maison (elle conteste aussi l'intégrité de l'estimation agents immobiliers)

Peut elle ainsi mettre en doute l'intégrité d'un notaire et en faire désigner un autre par le tribunal ? Le tribunal peut il refuser ?

Merci pour votre aide car nous sommes désespérés du délai supplémentaire que cela implique

Par **Visiteur**, le **07/09/2017** à **13:56**

Bonjour,

On ne peut "imposer" un changement de notaire, mais on peut prendre chacun le sien !

Par **Lolotte69**, le **07/09/2017** à **18:57**

Merci pour cette réponse , il me semblait pourtant qu'il fallait un seul notaire pour le partage des biens du couple ? Parce que comment cela peut il se passer si les deux notaires ne sont pas d'accord par exemple ?